

**DEC140929DR11**

**Décision donnant délégation de signature à M Alain JOYE, directeur du GDR3274 intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du GDR3274, intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), dont le directeur est M. Alain JOYE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Alain JOYE, directeur de l'unité GDR 3274, à l'effet de signer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

En cas d'absence ou d'empêchement de M Alain JOYE, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie CATRAIN, IE1C CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC110559DR18 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 mars 2014



Le Délégué Régional  
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE**  
**POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Alain Joye

E-mail : [alain.joye@ujf-grenoble.fr](mailto:alain.joye@ujf-grenoble.fr) Directeur de l'unité : GDR DYNQUA,

Code Unité : GDR3274 Intitulé : Dynamique Quantique



Adresse : Institut Fourier, 100 rue des maths, BP 74, 38402 Saint-Martin-d'Hères.



**Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur**

**secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE  (à préciser si inférieur à 130 000 € HT)
Responsable de l'unité	Joye Alain, PR, directeur du GDR		oui	oui	
Mandataire éventuel	Catrain Nathalie responsable administrative Institut Fourier		oui	oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 12/02/2014



Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN - Tél. : 04 76 88 11 67 - Fax : 04 76 88 11 61 - E-mail : [isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr)